

ASSOCIATION AMICALE
DES ANCIENNES ÉLÈVES
DU
LYCÉE MOLIÈRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 23 Mars 1912.

71, RUE DU RANELAGH. — PARIS

N° de Chèques Postaux : 355.44.

BULLETIN MENSUEL

N° 1. — Février-Mars 1923

SOMMAIRE :

Réunions du Mois

Conférence de M. F. Challayé

I. Association des Anciennes Elèves

- 1° *Compte rendu de l'Assemblée générale.*
- 2° *La réunion du Conseil du 7 février.*
- 3° *Distinction Honorifique.*
- 4° *Mariages, Naissances, Décès.*
- 5° *Démonstration de scoutisme féminisme au Lycée Molière et
Causerie par Mlle H. Léo.*
- 6° *Le bal de l'Association.*
- 7° *Bibliothèque.*
- 8° *Avis.*

II. Société de Bienfaisance

- 1° *Les réunions de Bienfaisance de janvier, février, mars.*
- 2° *Cercle amical. — Réunions de février, mars.*

III. Informations et Œuvres Sociales

- 1° *L'Abri de l'adoption.*
 - 2° *Paris-Université-Club (P.U.C.). Section féminine sportive
des Étudiantes et des scolaires.*
 - 3° *Offre d'emploi.*
-

Réunions du Mois

Le jeudi 26 avril à 5 heures, M. Félicien Challaye, agrégé de l'Université, Professeur de Philosophie au Lycée Condorcet, nous parlera du

Japon moderne

Rappelons à nos compagnes qu'elles peuvent amener une ou plusieurs invitées.



La Société de Bienfaisance se réunira les jeudi 12 avril et 8 mai, à 5 heures.

Les réunions du Cercle Amical auront lieu les dimanche 15 avril (3^e dimanche exceptionnellement) et 13 mai.

Le 13 mai aura lieu la fête annuelle du Cercle Amical à laquelle nous espérons voir beaucoup d'anciennes élèves.



1. Association des Anciennes Elèves

Assemblée Générale

Notre Assemblée générale a eu lieu le 25 janvier à 5 heures.

La dérogation aux anciennes habitudes qui fixaient depuis plus de vingt ans notre grande réunion annuelle à 2 heures, ne paraît pas avoir été très favorablement accueillie par nos compagnes dont le nombre était hélas fort restreint.

Nous avons vivement regretté l'absence de nos Présidentes d'Honneur, Mme Thirion, directrice honoraire, et Mlle Plicque, directrice actuelle du Lycée, l'une et l'autre empêchées de se joindre à nous.

Parmi nos membres honoraires, seules Mme Malet et Mlle Schlessler avaient pu assister à la réunion.

Le Conseil de l'A. était presque au complet, représenté par Mlles Bergman, M. Romand, G. Belot, A. Chalufour; Mme Delzant; Miles H. Burgaz, S. Feist; Mmes Jeangirard, Piat; Mlles M.-L. Wahl et H. Weil.

Quelques sociétaires nous ont exprimé leur regret de n'être point libres en nous envoyant leur bulletin de vote mais nous aurions souhaité que leur nombre fût plus considérable et que l'avis terminant l'annonce de l'Assemblée générale fût lu avec... moins de distraction.

Après avoir donné lecture des lettres d'excuses et notamment de celle de Mme Thirion, la présidente, Mlle Renée Bergman expose la situation morale et matérielle de l'Association.

MESDAMES, CHÈRES AMIES,

Avant de vous rappeler ce que fut notre activité de cette année, je tiens à exprimer à Mme la Directrice notre reconnaissance pour le bienveillant intérêt qu'elle ne cesse de témoigner à notre Association ; malgré ses occupations multiples, elle assiste à toutes nos réunions, et nous prodigue les conseils les plus précieux. Nous avons aussi la joie de revoir notre chère ancienne Directrice, qui n'oublie aucune d'entre nous, et qui nous tire bien souvent d'embaras. « Qui donc est Mme X... ? » « C'est telle de mes anciennes... » et chaque fois, Mme Thirion évoque un souvenir qui nous est une nouvelle preuve de ce que nous sommes restées pour elle. Notre reconnaissance va aussi à nos chers professeurs, qui, en dépit de leur travail absorbant et du nombre toujours croissant des copies à corriger, assistent souvent à nos réunions, et j'aime ajouter que leur présence attire plus d'un membre de notre A. Du fond du cœur nous vous remercions ! Merci aussi à tous les membres du Comité, qui ont assisté si fidèlement à nos réunions, et merci enfin à vous toutes, qui êtes ici, et aussi aux absentes, merci à toutes celles d'entre vous qui avez bien voulu nous encourager durant cette année écoulée ; ne cessez pas de le faire, et prévenez-nous des événements qui nous touchent : de vos joies, pour que nous nous réjouissons avec vous, et de vos épreuves, pour que notre sympathie vous aide dans une faible mesure à les supporter.

Nous-mêmes avons été bien éprouvées cette année : 6 de nos compagnes nous ont quittées : Marguerite Legent-Fournès, Gabrielle Chaintreuil, Marcelle Bougueret, Annette Baldensberger, Gabrielle Gauthier et Lucienne Douvion-Merwart. Les unes, comme Gabrielle Chaintreuil et Marcelle Bougueret,

furent des élèves de la première heure ; les autres comme Marguerite Legent et Mme Douvion, quittèrent le Lycée quelques années avant la guerre, mais les plus jeunes générations elles-mêmes ne sont pas épargnées, et c'est dans leurs rangs que la mort vint choisir Gabrielle Gauthier et Annette Baldensberger. Elles laissent un vivant souvenir dans la mémoire de leurs compagnes et de celles qui ont eu le privilège de les connaître.

Quelques nouvelles adhésions viennent nous consoler un peu de ces deuils. C'est ainsi que nous souhaitons la bienvenue à 15 nouvelles aspirantes ; ce sont :

Mlles	Mlles
Andrée Arnoux.	Colette Lassalle.
Denyse Boegner.	Marguerite Mahler.
Simone Boudin.	Simone Lanquetin.
Marguerite Dornier.	Catherine Reaubourg.
Suzanne Dreifuss.	Berthe Rozanès.
Anne-Marie de St-Delis.	Marianne Schœlkopf.
Violette Weil.	Stéphane Teutsch.
	Armande Voisin.

Nous comptons 7 nouvelles sociétaires perpétuelles :

Mlles	Mmes
Germaine Marret.	Carrère (Nelly Kratzeisen).
Madeleine Marret.	Ditisheim (Marguerite Etlin).
Alice Noël.	Jeangirard (Marguerite Dubois)
Ethel Van Deth.	

Et 7 nouvelles sociétaires :

Mlles	Mme
Henriette Thiallier.	Cachera (Simone Bezault).
Simone Meyer.	Mlles
Christiane Bezault.	Louise Séverac.
Lucile Bernot.	Yvonne Pichard.

Si nous comparons ces chiffres à ceux de l'an passé, nous sommes obligées de constater que nous ne sommes pas en progrès ; en effet, je vous annonçais l'année passé 4 S. P., 21 sociétaires et 13 aspirantes. Or, notre Association sera d'autant plus riche qu'elle comptera le plus grand nombre de sociétaires ; ce sont les membres de cette catégorie qui nous versent la

cotisation la plus élevée, et c'est surtout grâce à eux que nous sommes à même de poursuivre notre but de la façon que je vous indiquerai tout à l'heure. Il est donc indispensable que nous inscrivions chaque année un très grand nombre de nouvelles sociétaires, et cette augmentation est à peu près le seul moyen que nous ayons de constater les progrès de notre groupement. Nous souhaitons vivement ne plus avoir à noter ce recul ; et pour cela nous avons besoin de l'aide de chacune de vous. Que chaque adhérente ait à cœur de nous amener durant la nouvelle année, au moins une nouvelle sociétaire ; que les aspirantes qui ont quitté le Lycée, ou qui le quitteront à la fin de l'année scolaire ne manquent pas de nous avertir, et de s'inscrire comme sociétaires pour 1924. Enfin, peut-être, pourrions-nous, avec l'assentiment de Mme la Directrice, organiser une petite Commission de propagande, qui serait chargée de recruter de nouvelles adhésions parmi les élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e, et aussi d'entretenir leur intérêt pour l'A. Je ne comprends pas, et j'espère que vous êtes de mon avis, qu'une élève actuelle ou ancienne ne fasse pas partie de l'A, de son Lycée ; il m'est arrivé plus d'une fois d'engager une ancienne élève d'un autre Lycée de Paris à faire partie de son A, d'anciennes élèves, et à leur grand étonnement, de leur révéler le but de ces A. Je ne me flatte pas d'avoir souvent réussi, mais vous savez que pour qu'une affiche ou une réclame porte des fruits et procure de nouveaux clients, il faut qu'elle soit reproduite au moins 10 fois. La 1^{re} fois, on ne la voit pas, la 2^e, on la voit sans la lire, la 3^e, on la lit, sans y prêter attention, à la 4^e on est intéressé, puis on en parle à son mari (si l'on est mariée), etc... Je vous passe le reste. Mais il en est de même pour nous ; ne vous laissez pas de plaider notre cause auprès des anciennes compagnes que vous retrouvez, et qui ne font pas encore partie de notre A. Ce ne sera pas toujours la plus éloquente qui gagnera le procès, et certainement pas la première qui le plaidera, mais lorsque l'une de vos amies, aura rencontré des anciennes de Molière à différentes reprises et que toutes seront revenues à la charge, en lui montrant le véritable but de notre A., peut-être se laissera-t-elle convaincre. Si vous croyez être sur le point de gagner, envoyez-nous vite le nom et l'adresse de votre conquête, et nous nous ferons un plaisir de vous aider dans cette tâche ingrate, en fai-

sant, nous, des avances, car il ne faut pas nous le dissimuler, une compagne peut être gagnée à notre cause en principe, mais elle ne viendra pas nous trouver, et nous lui éviterons toute recherche et tout mal en lui envoyant simplement notre *Bulletin* et lui demandant la permission de l'inscrire comme membre de notre A.

Mais, pour être avocate, il faut connaître la cause que l'on défend, et peut-être avez-vous oublié pourquoi notre A. a été créée ; vous vous en doutez, mais permettez-moi de vous lire l'article premier de nos statuts :

« L'Association dite : « Association amicale des anciennes élèves du Lycée Molière » a pour but d'établir entre tous ses membres, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, des relations amicales et de perpétuer par voie de conférences et de réunions, l'enseignement reçu au Lycée. Elle participe à l'activité scolaire par la fondation de bourses ou la création de prix.

« Elle donne un appui moral aux élèves et anciennes élèves au début de leur carrière ainsi qu'à leurs parents ou enfants et des secours matériels à ceux de ses membres qui se trouveraient dans le besoin. »

Ce dernier paragraphe doit être pour vous, Elèves de Molière, mais surtout Françaises ou tout au moins Amies de la France, et par suite généreuses, l'une des raisons de votre active propagande. Car, comment voulez-vous, si nous piétiions sur place, si nous ne nous développons pas constamment, que nous soyons capables de « donner un appui moral » à qui que ce soit, et des « secours matériels » si nous sommes pauvres !...

Ne croyez surtout pas que l'occasion ne s'en présente jamais. Presque chaque année, nous avons eu à aider quelque ancienne compagne, et comme malheureusement, nous ne pouvons pas actuellement en aider efficacement plus d'une par année, nous en connaissons souvent d'autres pour lesquelles nous sommes impuissantes, parce que trop pauvres. Nous ne vous le souhaitons pas, certes, et formons au contraire des vœux pour que votre vie s'écoule calme et heureuse, mais savez-vous si la maladie et le deuil vous épargneront toujours, vous et toutes vos amies ? Le cas échant, l'A. sera là, si vous avez su la rendre forte et riche. Pour cela, je vous l'ai déjà dit, nous ne pouvons compter que sur vos cotisations et celles des adhérentes que

vous nous amènerez. Faites en sorte qu'elles soient nombreuses...

Voici maintenant ce que nous avons fait avec les modestes ressources dont nous disposions cette année. Je ne vous donnerai point de chiffres, laissant ce soin à notre trésorière, qui vous entretiendra tout à l'heure des questions financières. Grâce au splendide résultat de la fête du Printemps, dont la plus grande partie a été attribuée à notre A., nous avons pu envoyer 1.000 fr. à l'une de nos compagnes, qui, par suite de maladie, a vu sa situation très compromise, et dont l'état de santé nécessite un traitement long et coûteux.

Notre jeune boursière du Lycée y continue ses études dans d'excellentes conditions ; elle a subi avec succès les épreuves du baccalauréat, et nous a écrit à cette occasion pour exprimer à l'A. sa profonde reconnaissance. Nous vous avons déjà donné les noms des lauréates des prix de l'A. et vous savez que notre Bourse d'Études pour 1922 a été attribuée à Mlle Suzanne Ceccaldi, une de nos jeunes compagnes, très dévouées à l'A. et qui, sortie l'année passée du Lycée, est entrée cette année à l'École Normale primaire de Sèvres.

Nous avons eu l'honneur et le plaisir de recevoir cette année deux conférenciers qui nous ont captivées à la fois par leur causerie et les projections si intéressantes qui les accompagnaient. M. Haecin, le 25 février, nous entretint de la « Légende de Bouddha », et nous montra sur l'écran quelques morceaux de sculpture inspirés de cette légende. Le 25 mars, M. Pradère-Niquet, nous emmenait au Siam, comme secrétaires (un peu nombreuses) d'une Ambassade de Louis XIV. Nous renouvelons ici nos remerciements à la Société des Amis de l'Orient, et en particulier, à sa secrétaire, notre compagne Suz. Karpelès, qui avait bien voulu organiser ces deux conférences.

Enfin, nous avons eu deux ou trois petites réunions, où nous pensions vous retrouver, et apprendre autour de la table à thé à nous connaître d'une génération à l'autre. Celles qui ont bien voulu assister à ces réunions, ont été charmées par leur intimité, mais je dois vous dire que nous étions vraiment trop peu nombreuses, que celles que nous retrouvions là avaient bien d'autres occasions de « fusionner », et que vous vous êtes faites trop attendre, vous que nous voyons trop rarement, si bien que nous avons cessé cet hiver ces réunions, et que nous nous

retrouvons aujourd'hui pour la première fois durant cette année scolaire, sauf celles qui ont eu la chance de venir au même moment, à la vente de décembre.

Vous savez que la Bibliothèque vous est ouverte tous les vendredis de 2 à 4 h. sauf le dernier vendredi du mois, où elle est ouverte un peu plus tard, de 5 à 6, pour permettre de s'approvisionner aux lectrices que leurs occupations empêchent de venir plus tôt. Notre jeune et dévouée bibliothécaire, Mlle Alice Noël, vous communiquera sous peu une liste d'œuvres nouvellement achetées, qui viendront enrichir notre armoire en attendant qu'un certain nombre de volumes disparus depuis trop longtemps soient ramenés au bercail ; nous promettons de ne pas adresser de reproches aux personnes qui nous rapporteront ces livres, et les remercierons au contraire, ainsi ne tardez pas davantage...

Il me semble que je ne puis terminer ce petit résumé sans vous parler des œuvres qui se rattachent à notre A. et qui nous montrent le bon exemple. Notre sœur, la Société de Bienfaisance vous dira dans 2 semaines, lors de son Assemblée générale, le 8 février, le nombre exact et considérable d'enfants qu'elle a pu envoyer à la campagne et à la mer ; elle vous dira combien de familles elle a soutenues et aidées, aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue matériel ; enfin, elle vous dira sa reconnaissance pour votre si généreuse collaboration à la vente, où acheteuses et vendeuses ont contribué au si beau résultat que vous savez : plus de 25.000 francs.

À l'Imprimerie pour les Aveugles, 3 équipes travaillent actuellement sous la direction de Mlle Schlessler, enfin revenue parmi nous, et dont l'actif dévouement a ramené plusieurs travailleuses. Nous avons pensé bien faire en adoptant un nouveau système d'impression qui constitue un progrès important sur ceux employés jusqu'ici. Pour différentes raisons, nous n'avons pas complètement abandonné encore l'ancien procédé, si bien que nous avons actuellement sous presse deux ouvrages : *l'Avarice*, d'une part, et *Scènes et épisodes de l'Histoire Nationale*, de Seignobos. Vous voyez que nous nous attaquons à deux genres littéraires bien différents.

Un cours de sténographie enfin vient de s'organiser au lycée pouvant donner un enseignement précieux pour accéder à de nombreuses carrières.

Nous avons donc, comme par le passé, fait de notre mieux pour bien employer cette année, et mériter votre confiance. Nous souhaitons vivement que, malgré les tendances actuelles qui font que le Lycée n'occupe plus pour nos jeunes compagnes la place qu'il occupait pour nous, c'est-à-dire la moitié de notre vie quotidienne, partagée entre les joies du foyer et celles du Lycée, notre A. reste et devienne pour les nouvelles un prétexte à se retrouver dans ce si joli cadre de nos galeries et des cours, auprès de nos professeurs, et parmi nos amies, avec le désir de venir en aide à celles qui font appel à nous. Nous avons besoin de vos encouragements, et vous remercions pour ceux que vous nous prodiguez dès maintenant, comme en témoignent ce souvenir envoyé des Indes par notre amie Andrée Karpelès, ou encore cette lettre reçue ce matin de Germaine Rancès, appelée à vivre dans le Nord, et qui nous envoie avec son souvenir, son vote.

Que chacune de vous aime et soutienne notre A. et qu'elle plaide en sa faveur, partout où elle rencontrera une ancienne de Molière qui osera avouer qu'elle n'en fait pas encore partie.

D'unanimes applaudissements saluent le discours de la présidente, que toutes voient avec un si grand regret abandonner la direction de l'Association.

Les Sociétaires présentes lui expriment leur reconnaissance pour l'activité et le dévouement aussi intelligent qu'inlassable avec lequel elle s'est prodiguée en toute circonstance, pendant ses trois années de présidence.

La parole est alors à la trésorière.

Ressources annuelles

1° RECETTES

Reçu	10 Cotisations	1918 et 19	100	»	} 4.757 »
	26	— 1920	260	»	
	157 1/2	— 1921	1.575	»	
	269	— 1922	2.690	»	
	3	— 1923	30	»	
	5	— Aspir. 1920 et 21 ..	10	»	
	26	— Aspir. 1922	52	»	
	5 Abonnements	1919 et 1920 ..	10	»	
	4	— 1921	8	»	
	5	— 1922	22	»	

Contribution de la Société de Bienfaisance au <i>Bulletin</i>	300 »	
Don de Mme Thirion	300 »	
Recouvrements : Frais payés par les Sociétaires ...	190 35	
Reste de la Fête de charité	1.725 10	
		<hr/>
		7.272 45

Intérêts de l'argent placé :

Rente 3 o/o	112 »	}	486 12
Rente 5 o/o 1915	150 »		
Rente 5 o/o 1920	85 »		
2 Obligations Ville de Paris 99	15 56		
3 Obligations Ville de Paris 98	23 16		
2 Obligations Ville de Paris 94-96	15 84		
4 Communales 91	38 16		
3 Foncières 95	33 48		
11 Actions Maison des Lycéennes	8 25		
Intérêt de l'argent en compte courant ...	4 67		
			<hr/>
			7.758 57

2° DÉPENSES

Déficit à la date du 1 ^{er} janvier 1922	561 67
Bourse de l'Association	625 50
Bourse d'Etudes	500 »
Prêt d'honneur à une sociétaire	1.000 »
Bulletins	1.165 »
Cotisation à l'Union des Associations	50 »
Gratification aux domestiques	40 »
Frais de poste	241 85
Timbres de quittance	12 50
Frais de réunion et circulaires	68 »
Prix Solange Karpelès	22 50
Prix H. Stoude	48 20
Tissu pour rideaux de la bibliothèque	37 65
Garde des titres et frais de banque	22 25
Transfert au fonds de Réserve (1/10 intérêt du capital placé)	48 60
Don à la Société de Bienfaisance (1/10 des cotisations)	475 70
Don aux Pupilles de l'Ecole publique	200 »
	<hr/>
	5.119 82
Recettes	7.758 57
	<hr/>

En caisse au 1^{er} janvier 1923

2.638 75

Fonds de réserve

1° RECETTES

En caisse au 1 ^{er} janvier 1922	2.002 28
6 versements de Sociétaires Perpétuelles	900 »
1 deuxième versement de Sociétaire Perpétuelle ..	75 »
Un 1 ^{er} versement de Sociétaire perpétuelle	90 »
1/10 intérêt du capital placé	48 60
	<hr/>
	3.115 88

2° DÉPENSES

Achat 5 Bons du Crédit National	2.492 50
Timbre et frais d'achat	1 85
	<hr/>
	2.494 35
Recettes	3.115 88
	<hr/>

En caisse au 1^{er} janvier 1923 621 53

Projet de Budget

1° RECETTES PRÉVUES

En caisse	2.638 75	
A percevoir 360 cotisations 1923	3.600 »	} 3.695
30 cotisations Aspir.	60 »	
7 Abonnements	35 »	
Participation de la Société de Bienfaisance au <i>Bulletin</i>	300 »	
Intérêt de l'argent placé	500 »	
	<hr/>	
	7.133 75	

Mlle Marguerite Bondois intervient pour demander que, dans le projet de budget pour 1923, les sommes prévues pour la caisse de prêt et la Bourse d'Étude soient augmentées, et portées à 2.000 pour le fonds de prêts et à 700 francs pour la Bourse.

Il resterait malgré cela un reliquat suffisamment important pour pouvoir faire face à l'imprévu, même en comptant une rentrée de cotisations inférieure à celle que nous pouvons légitimement espérer.

Cette majoration est approuvée à l'unanimité et le projet de budget est définitivement arrêté comme il suit,

Projet de Budget pour 1923

Bourse de l'Association	685 50
Bourse d'Études	700 »
Prêts d'honneur	2.000 »
Don à la Société de Bienfaisance, 1/10 des cotisations	369 50
Cotisation à l'Union des Associations	50 »
Prix de l'Association	42 »
Gratifications aux domestiques	40 »
Frais de réunions et circulaires	50 »
Don aux Pupilles de l'École publique	200 »
Frais de poste	80 »
Bulletins	1.400 »
Frais de bureau de la Secrétaire	30 »
Garde des titres et frais de banque	20 »
Transfert au fond de réserve (1/10 intérêt du capital placé)	50 »
Bibliothèque	200 »
Achat de papeterie	200 »
	<hr/>
	6.117 »
Recettes prévues	<hr/> 7.133 75
	<hr/>
Excédent de recettes prévu	1.016 75

Mme Delzant demande la parole pour entretenir l'Assemblée du mouvement des Eclaireuses Françaises et des « petites Ailes »

Mlle Bergman lui a demandé de se mettre en rapport avec Mme Walther, secrétaire de la Fédération, qui désire faire connaître ce mouvement dans le milieu des Lycées de Jeunes Filles où se peuvent recruter des chefs, et souhaiterait qu'une démonstration de Scoutisme féminin pût avoir lieu au Lycée Molière.

Bien entendu, Mme la Directrice devait être tout d'abord consultée avant que quoi que ce fût pût être décidé. Elle a pensé que le Lycée Molière n'avait point coutume de rester étranger à une forme quelconque d'activité sociale, mais qu'il ne pouvait, non plus patronner un mouvement de ce genre. Si une manifestation scout devait avoir lieu chez nous, c'est uniquement sous le patronage de l'Association, et seules ses membres sociétaires ou aspirantes, devaient y être convoquées.

C'est donc aux sociétaires présentes d'apprécier l'intérêt que pourrait avoir cette démonstration. Mais il serait peut-être utile qu'elles fussent renseignées sur les buts d'éducation sociale et les moyens des Eclaireuses. Notre compagne, Mlle Yvonne Pichard, chef d'une section aux Moulineaux, pourrait leur en dire quelques mots.

Mlle Pichard expose donc brièvement les principes de la loi des Eclaireuses et leurs méthodes d'action.

1° Obéir à Dieu ou sa conscience, à ses parents, ses chefs, sa loi.

2° Aider joyeusement les autres en tous temps.

Pour arriver à cela,

1° Employer l'éducation des jeunes par les jeunes ;

2° Développer l'initiative et la formation du caractère ;

3° Faire l'éducation de la responsabilité.

Le mouvement a été créé pour remédier au mal dont souffrent actuellement nos grandes villes où tant de femmes travaillent au dehors sans pouvoir s'occuper suffisamment de leurs enfants, et où ceux-ci, surtout dans les faubourgs populeux, traînent dans la rue, à la sortie de l'école ou le jeudi.

Le mot d'ordre des Eclaireuses est : « Sois prête » et leur devise : « Fais ce que dois ».

Des sections ont déjà été formées parmi les anciennes élèves de Victor-Duruy, de Lamartine, et Mlle Léo, ancienne élève de Lamartine, est toute disposée à faire au Lycée Molière une causerie sur le mouvement et ses buts, le jour où aurait lieu la démonstration projetée.

L'Assemblée juge la question intéressante pour nos compagnes et il est décidé que conférence et démonstration pourraient avoir lieu le dernier samedi de février.

Mlle Aline Chalufour fait alors part à l'Assemblée générale d'un projet qui avait provoqué la sympathie du Conseil lors de sa dernière réunion : il s'agit d'un bal qui serait donné en dehors du Lycée, par l'A., au bénéfice de sa caisse et des œuvres qu'elle soutient, tentative qui a eu un plein succès à Racine et à Lamartine.

Mme la Directrice pressentie par Mlle Bergman n'est pas opposée au principe.

Mlle Chalufour pense que ce bal a grande chance d'attirer

de nombreuses, anciennes élèves et aspirantes ; de plus, il serait un excellent moyen de faire la propagande recommandée par notre présidente et amènerait probablement de nouvelles adhésions à l'A.

Après avoir procédé au vote il est décidé de nommer une Commission des fêtes, composée de Mlles Aline Chalufour, Hélène Weil, Yvonne Pichard, Jacqueline Teutsch, Aline Mesnacher. Cette commission étudiera la question, fera un devis, s'occupera de chercher un local, et aura plein pouvoir pour décider, bien entendu après avoir consulté Mme la Directrice, et la présidente de l'A., sans qu'il soit besoin de réunir spécialement le Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, on procède au vote pour élire cinq membres du Conseil en remplacement de Mlles Bergman, Karpelès, Hécart, Romand et de Mme Piat, arrivées à fin de mandat.

Mlle S. Karpelès partie pour l'Indo-Chine ne se représente pas.

Mlles Bergman, Hécart, Romand, Mme Piat se représentent, Mlles Geneviève Maury, Suzanne Picard et Andrée Valério ont également posé leur candidature.

Sont élues : Mlles H. Hécart, M. S.
M. Romand, M. S.
G. Maury.

R. Bergman, M. S.

Mme Piat (M. Lelièvre), M. S.

Viennent ensuite Mlles A. Valério et S. Picard, pour remplacer les vacances éventuelles qui pourraient se produire parmi les membres du Conseil.



Le Conseil de l'A. se réunit alors pour élire son bureau qui est constitué comme il suit pour l'année 1923 :

Présidente : Mlle Hélène Weil.

Vice-Présidente : Mlle Madeleine Romand.

Trésorière : Mlle Germaine Belot.

Trésorière-adjointe : Mlle Aline Chalufour.

Secrétaire : Mme Delzant (A. Belin).

Secrétaire-adjointe : Mlle Hélène Burgaz.

Réunion du Conseil du 7 Février

Mme Thirion et Mlle Plicque, présidentes d'honneur, assistaient à cette réunion que présidait Mlle H. Weil.

Étaient présentes : Mlles Romand, Belot, Mme Delzant, Mlles H. Burgaz, R. Bergman, H. Hécart, G. Maury, M.-L. Wahl.

Le Conseil, au nom de l'Association entière, félicite respectueusement Mlle Dugard qui vient d'être nommée Chevalier de la Légion d'honneur et en communion avec ses anciennes élèves et ses élèves actuelles, lui exprime toute sa joie d'une distinction qui est le couronnement de son œuvre.

La question du bal est agitée. Un local a été trouvé, la Salle Georges, 5, rue Pierre-Charron, et nous pouvons compter sur des appuis précieux.

A l'unanimité le Conseil pense qu'il faut tenter cet essai. Mais il faut prévoir le cas où les bénéfices ne couvriraient pas les frais. L'arriéré serait alors soldé sur le produit de la fête de juin.

La date du 10 mars est définitivement arrêtée et le prix des entrées fixé à 10 francs. On décide d'en avertir toutes les sociétaires et aspirantes habitant Paris par une lettre qui les convoquera également à la démonstration de Scoutisme du 24 février.

Distinction honorifique

Mlle M. Dugard, professeur de Philosophie et de Morale, qui enseigne au Lycée Molière depuis sa création, vient de recevoir la croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Cette distinction accordée au professeur, à l'écrivain, à la femme au cœur si généreux est le couronnement d'une noble carrière, toute consacrée au culte de l'idéal le plus élevé.

Qu'il soit permis à celles qui furent les élèves de Mlle Dugard et qui savent avec quelle conscience et quel dévouement elle s'est consacrée à son enseignement, de lui exprimer ici leur reconnaissante affection en la félicitant respectueusement.

Mariages

On nous annonce de mariage de :

Mlle Suzanne Hugard avec M. Pierre Portail.

Mlle Marguerite Kopp avec M. Charles Michel, Ingénieur diplômé de l'École Supérieure d'Electricité, licencié ès sciences.

Mlle Françoise Regnault avec M. C. Jourdan Corneille Gassin, Croix de guerre, Military Cross.

Mlle Letizia Landry avec M. Jean Delmas, Chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, Docteur en Droit, secrétaire de la Direction de la C^{te} d'Assurances « la Préservatrice ».

Mlle Ida Lehmann avec M. David Bloch.

Mlle Bella Lehmann avec M. André Meyer.

Nous envoyons à nos compagnes nos meilleurs vœux de bonheur et nos plus cordiales félicitations.

Naissances

Nous apprenons la naissance de :

France, fille de M. et Mme Arnold-Hanff (J. Vidal).

• Hélène, fille du Lieutenant et Mme Witt.

André, fils de M. et Mme Lelièvre (Jeanne Mathias).

Jacqueline, fille de M. et Mme Mullender (Suzanne Rémont).

Marie-Anne, fille de M. et Mme de Neuvezé (Marthe Feuillée).

Micheline, fille de M. et Mme Robert Weill (Georgette Bloch).

Anne-Marie, fille de M. et Mme René Tricot (Suzanne Caspari).

Robert, fils de M. et Mme Georges Lévy (Juliette Hinstin).

Nos meilleures félicitations aux heureux parents.

Décès

Par suite d'une erreur d'impression que nous regrettons vivement, nous avons annoncé dans le dernier *Bulletin*, la mort de M. Bochat, père de Mlle Madeleine Bochat.

Il s'agit en réalité de M. Adrien Bochet, officier de la Légion d'honneur, Directeur de l'École Centrale des Arts et Manufactures, père de Mlle Madeleine Bochet, beau-père de Mme Marcel Bochet (Marcelle Bonnard) et oncle de Mme L. Fouché (Germaine Bonnard).

Nous apprenons, d'autre part, la mort de :

M. Alfred-William Huon, beau-frère de Mlle Blanche Moria, ancien professeur au Lycée et membre fondateur de l'A. ; et beau-père de Mme Francis-Favre.

Mme Lacôte, mère de Mlle M. Lacôte, répétitrice au lycée, et de Mlle G. Lacôte.

Mme Francisque Vial, tante de Mlles Marianne et Suzanne Brossolette et de Mlles Claire, Hélène, Jeanne, Marie et Isabelle Denise.

Mme Vve Gustave Perrignon, mère de Mme Février (Lucienne Perrignon) et de Mlle Georgette Perrignon.

M. Charles Nun, père de Mme E. Moussat (Raymonde Nun).

M. Roger Forsant, décédé à l'âge de 24 ans, d'un accident d'automobile, frère de Mlle Suzanne Forsant et neveu de Mlles Lowengard.

M. Pierre-Dominique-Jacques Rosier, décédé à 15 mois, fils de M. et Mme Henri Rosier.

M. Georges Trouilhé, frère de Mlle Jeanne Trouilhé.

Nous exprimons notre profonde sympathie à Mlle Moria et à Mlle Lacôte, ainsi qu'à nos compagnes si douloureusement éprouvées.

Démonstration du scoutisme féminin au Lycée Molière

Un nombreux public de jeunes assistait à cette réunion du 24 février qui débuta par une causerie de Mlle H. Léo, cheftaine de la section Paris-Montmartre, ancienne élève du Lycée Lamartine.

Le scoutisme féminin français

Ce qu'est le scoutisme

Fondé en Angleterre, il y a une quinzaine d'années, par Sir Robert Baden-Powell, le scoutisme s'adressait aux jeunes garçons et il avait pour but de développer en eux des hommes de caractère. Pour cela, il essayait d'éduquer spécialement chez eux le sens de la loyauté, de la courtoisie, l'énergie. Les méthodes employées étaient suffisamment générales pour que rapidement, devant les résultats excellents obtenus, elles fussent répandues dans la plupart des pays du monde. Ces méthodes furent ensuite appliquées avec succès aux petits garçons de 6 à 12 ans, puis aux jeunes filles de 11 à 18 ans et aux fillettes de 6 à 12 ans.

C'est de l'adaptation féminine et française du scoutisme que nous voulons vous dire quelques mots aujourd'hui.

Le but du scoutisme féminin français c'est de former des « Femmes Françaises » conscientes de leurs responsabilités et capables de les assurer.

Pour y parvenir, il faut chercher à développer le plus complètement possible

les fillettes de 6 à 12 ans par les « Petites Ailes »,

les plus âgées par les « Eclaireuses ».

Et j'insiste sur le fait que nous cherchons à faire des jeunes filles, des femmes et non des garçons manqués et que pour cela, nous avons féminisé le costume, construit des programmes dans lesquels les travaux proprement féminins occupent une place importante, choisi des exercices appropriés et que nous cherchons à développer chez les Eclaireuses les qualités les plus précieuses de la femme.

Les méthodes

Ce sont celles de tout scoutisme :

1° Education des jeunes par les jeunes.

2° Sentiment de la responsabilité.

3° Développement de l'initiative.

Tout ceci est réalisé dans le système des clans. Les Eclaireuses, réunies par sections d'une trentaine d'enfants sous la responsabilité d'une cheftaine jeune, sont divisées en groupes,

les « clans », à la tête desquels se trouvent des chefs de clans

Chaque Eclaireuse sent sa responsabilité en tant que 1/6 du clan et 1/30 de section. Par là elle est amenée à donner le maximum de son initiative. Mais elle apprend en outre sa responsabilité de jeune fille à son foyer, dans son lieu de travail, dans sa patrie, la valeur de sa personnalité lui apparaît et elle apprend à ne pas la gaspiller.

Le Code moral

La loi, la devise, le mot d'ordre des Eclaireuses et des Petites Ailes sont à la base de leur scoutisme. Par le code moral, aimé et respecté de toute Eclaireuse sincère, le scoutisme se distingue d'un mouvement de jeunesse quelconque. Il crée un lien profond, solide, vivifiant entre toutes les Eclaireuses et fait naître cet « Esprit éclairé » fait de franchise, gaité, camaraderie, oubli de soi qu'il est si réconfortant de trouver chez une jeune fille ou une enfant.

Application pratique. Organisation du Mouvement

1° *Eclaireuses* de 11 à 18 ans, groupées en section, ayant à leur tête des cheftaines et divisées en *clans*.

2° *Petites Ailes*, de 6 à 12 ans, groupées en *Envolées*, sous la direction des *Plumes Grises*, et divisées en *couvées*.

Les réunions ont lieu une fois par semaine dans un local ;
2 fois par mois, il y a des excursions aux environs de Paris ;
aux vacances, il y a des camps.

Le programme de ces réunions, adapté au genre de celles-ci, est constitué par des exercices ou jeux cherchant à développer harmonieusement les enfants :

- 1° partie physique (gymnastique, course, saut...);
- 2° partie pratique (couture, cuisine, secourisme, puériculture) ;
- 3° partie intellectuelle (observation, attention) ;
- 4° morale (loi, responsabilité de femme et de jeune fille).

Pendant les *camps*, le programme entier se trouve réalisé. On part pour quelques jours coucher sous la tente, dans une grange, faire sa cuisine, se faire du bien... Et on se fait un bien énorme : physiquement, par la vie au grand air, pratiquement par le débrouillage forcé pour pourvoir à ses besoins, mais surtout un lien de solidarité et d'amitié se crée entre les cam-

peuses. La personnalité s'épanouit au contact de la nature, dans les réunions autour du feu, le soir dans les moments de silence, de recueillement.

Le *costume* est indispensable au point de vue pratique, mais il est aussi affectionné des Eclaireuses parce qu'il les met toutes sur le même pied, sans tenir compte des différentes classes auxquelles elles peuvent appartenir et que pour elles toutes, ce n'est pas le rang social qui compte, mais seulement la valeur morale de la personnalité.

Et maintenant que vous avez par ces quelques mots pu vous rendre compte, un peu, de ce que vise le scoutisme, si cela a pu vous tenter, venez nous rejoindre à une de nos sections, ou bien à notre Ecole de chefs qui a lieu tous les mercredis de 6 h. 1/4 à 7 h. 1/2, 23, rue d'Hauteville, ou tout au moins abonnez-vous à notre journal *l'Alouette* (4, rue Boulard) et surtout croyez à la bonne volonté et à l'enthousiasme des Eclaireuses.



Puis ce fut une série de projections extrêmement intéressantes, représentant la vie et les exercices des Eclaireuses au cours des excursions bimensuelles, et au camp : l'allumage des feux, la réunion autour du feu de camp, réveil sous la tente, l'inspection après la toilette, car les cheftaines ne tolèrent chez leurs éclaireuses aucune incorrection de tenue, la corvée de paille pour l'organisation du camp, la cuisine en plein vent, les repas au camp, les éclaireuses se recueillant, écrivant ou lisant pendant « l'heure de silence » quotidienne, enfin les exercices de signalisation et de secourisme.

Mlle S. Lafont, cheftaine à Duruy, ancienne élève du Lycée V.-Duruy, Y. Pichard, cheftaine aux Moulineaux, ancienne élève de Molière, S. Vasseur, cheftaine, rue de Naples, ancienne élève de Fénélon, ont à tour de rôle accompagné ces projections de démonstrations et de développements qui ont vivement intéressé l'auditoire. Puis ce fut un aperçu de travail de « clan », sous la direction d'une cheftaine, gymnastique, chant, réunion du clan autour de son chef, l'exiguïté de la scène de notre salle ne permettant pas de démonstrations plus complètes.

Enfin la séance se termina par une très intéressante démonstration.

tration d'une « couvée » de « Petites Ailes », venue tout exprès de La Villette et qui exécutèrent sous nos yeux de la gymnastique, des jeux divers, car « le jeu est le grand éducateur », des exercices de secourisme et des chants.

Nous croyons devoir compléter le compte rendu de cette démonstration et répondre au désir de celles qui l'ont organisée en publiant, pour conclure, le texte de leur loi qui est en même temps tout un programme, texte qu'elles ont bien voulu nous communiquer pour mieux préciser le but moral et social qu'elles se proposent :

1° *Une Eclaireuse est loyale*, on peut compter sur elle, elle ne ment jamais.

2° *Une Eclaireuse est disciplinée*, elle obéit joyeusement et sans hésiter.

3° *Une Eclaireuse est calme*, elle sait se dominer et garde toujours son sang-froid.

4° *Une Eclaireuse est énergique*, elle est tenace, débrouillarde, décidée et trouve toujours moyen de surmonter les difficultés.

5° *Une Eclaireuse est bonne*, elle est polie envers tout le monde, ne manque jamais une occasion d'aider les autres et protège les plus faibles qu'elle.

6° *Une Eclaireuse est travailleuse*, elle est prévoyante et ne gaspille rien.

7° *Une Eclaireuse est l'amie des animaux et des plantes*, elle ne détruit pas sans raison.

8° *Une Eclaireuse est sobre*, elle est simple dans ses goûts et sa parure.

9° *Une Eclaireuse est de bonne humeur*, elle aime la paix, s'efforce de la faire régner autour d'elle, elle prend tout du bon côté.

10° *Une Eclaireuse est pure*, dans ses pensées, ses paroles, ses actes ; réservée dans son attitude et ses propos.

Une Eclaireuse doit faire au moins une *bonne* action (B. A.) par jour (1).

(1) *L'école des Chefs* qu'a ouverte la Fédération Française des Eclaireuses, 23, rue d'Hauteville, s'adresse, sans distinction de milieu ni de confession, d'une part aux jeunes filles qui, ayant déjà pratiqué le scoutisme, veulent approfondir leurs connaissances au contact des expériences des autres, d'autre

Bal du 10 Mars

Le 10 mars les anciennes élèves du Lycée Molière se réunissaient, 45, rue Pierre-Charron pour danser. Dès 10 heures du soir de nombreux couples envahissaient les vastes salons George-V, qui, une heure plus tard, semblaient trop étroits pour contenir l'assistance. Danseurs et danseuses évoluaient gracieusement — et presque difficilement — au milieu de parents satisfaits de voir la jeunesse en fête.

L'orchestre, l'« Ely's Jazz », formé d'anciens élèves du Lycée Janson, jouait des airs si entraînants que nul ne songeait à manquer une danse. Mais, hélas, bien que les musiciens eussent la délicate attention d'alterner les airs rapides et les mouvements plus lents, les invités étaient souvent victimes de la chaleur : condamnés alors à se retirer des danses, les uns se réfugiaient dans la salle de bridge pour se reposer un moment autour des tables de jeux, les autres se promenaient dans les endroits plus frais en riant et parlant, ou se dirigeaient vers le Buffet afin de prendre des rafraîchissements.

Vers minuit 1/2 l'un des salons était changé subitement en salle de spectacle, grâce au concours de toutes les bonnes volontés, et, sur une estrade improvisée, la « troupe » des élèves du Lycée Molière exécutait, sous la direction de M. Stillb, les danses les plus gracieuses, les plus originales et les plus imprévues. Les premiers applaudissements étaient, pour la charmante présidente de l'Association, Mlle Hélène Weil, changée en marquise pour un moment, et pour son élégant marquis, Mme E. Heyman (G. Stodel), qui faisaient revivre dans toute sa grâce la *Gavotte*

part à celles qui, ne connaissant le scoutisme que de nom, désirent en étudier les méthodes.

Le programme général porte sur l'étude documentaire et pratique de la méthode du scoutisme.

La formation du chef, sa personnalité, son action.

La compétence technique et pratique du chef.

La Section, les Clans.

Valeur éducative des examens, des jeux, des brevets.

Hygiène générale. Economie individuelle. Economie domestique.

L'art de camper, l'hygiène au camp.

Etude de la Loi des Eclaireuses. Formation du Caractère. Préparation Civique.

Des stages dans les sections organisées, quelques sorties, un camp, compléteront le programme de l'Ecole. Se faire inscrire, 4, rue Boulard, Paris 14^e. (Droit d'inscription : 10 fr.). Permanences : les mardi et vendredi matin, de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2, le vendredi après-midi, de 16 h. 1/2 à 19 heures.

d'autrefois. Bientôt après, deux compagnes, Mlles Hélène Kaz et Irène Tcharneska, se distinguaient par leur souplesse et leur agilité dans les *Danses russes* ; Renée et Paule Durr exécutaient une Czarda aux pas rythmés et sonores avec toute la désinvolture souhaitée ; de nouveau Hélène Kaz et Irène Tcharneska revenaient sur la scène, interprétaient et mimaient une *Valse brillante de Chopin* avec des mouvements souples et gracieux, en risquant quelques pointes. Cet intermède était clôturé par une *Danse hollandaise* rendue exquise par la gaité et le naturel des deux « bons paysans », — Mlle Weil et Mme E. Heyman — et appréciée comme elle le méritait. Mlle Renée Parize récitait à plusieurs reprises quelques poésies, fort bien choisies et très applaudies.

Le jazz faisait de nouveau entendre les sons bruyants de ses instruments et les danses reprirent et ne s'arrêtèrent plus jusqu'au matin, car on ne se sépara qu'à 5 h. 1/2.

Ce fut donc une charmante réunion où les anciennes, tout en dansant, échangeaient des souvenirs communs. Elles retrouvèrent avec joie quelques professeurs : Mlle Moria, Mme Turpin, Mme Gay ; les anciennes élèves les prient de trouver ici l'expression de leur reconnaissance pour la sympathie qu'elles ont témoignée à l'Association en prenant part à la fête qu'elle avait organisée. L'Association tient à remercier le Conseil du Lycée Janson représenté au bal par son président, son vice-président et son trésorier.

Elle remercie également les quatre jeunes gens (R. et F. Bloch, M. et C. Weil) qui ont bien voulu se charger du rôle ingrat de commissaire et qui s'en sont acquitté avec beaucoup de bonne grâce.

Elle tient surtout à remercier son propre Conseil, non seulement parce que ses membres sont venus nombreux, mais parce que c'est à la présidente de l'Association, Hélène Weil, à sa vice-trésorière, Aline Chalufour et à un de ses futurs membres, Aline Ménascher, que revient tout le succès de la soirée. Organisatrices de la fête, elles ont réglé toutes les attractions dans leurs moindres détails avec un tel esprit d'initiative et avec tant de bon goût que le premier essai de bal donné par l'Association eut un immense succès — succès si réel qu'à l'unanimité un second bal a été réclamé. Ce désir de recommencer à danser est

le plus bel éloge qu'on puisse faire à Mlles Weil, Chalufour et Ménascher.

Détail qui a aussi son importance, le bénéfice de la soirée dépasse trois mille francs.

Bibliothèque

La Bibliothèque de l'A. vient de s'enrichir des livres suivants :

- 1° *Quand le dormeur* (Wells).
- 2° *La lumière qui s'éteint* (Kipling).
- 3° *Histoire comme ça* (Kipling).
- 4° *Lettres d'un combattant* (Estène).
- 5° *Barbara* (Hardy).
- 6° *Sanguis Martyrum* (Bertrand).
- 7° *Mystère des Béatitudes* (Yver).
- 8° *Le cabaret de la belle femme* (Dorgelès).
- 9° *Les croix de bois* (Dorgelès).
- 10° *La Suède* (Bellesort).
- 11° *Maria Chapdelaine* (Hémon).
- 12° *Vie de Guynemer* (Bordeaux).
- 13° *Quand Israël est roi* (Tharaud).
- 14° *A l'ombre de la croix* (Tharaud).
- 15° *Ce qu'en pense Potterat* (Valloton).
- 16° *Les rêveurs du Ghetto* (Zangwill).
- 17° *Les enfants du Ghetto* (Zangwill).
- 18° *Silences du C^l Bramble* (Maurois).
- 19° *L'eau lustrale* (Varèze).
- 20° *Vie des Martyrs* (Duhamel).
- 21° *La capote lilas* (Crocket).

Avis

Malgré notre bonne volonté nous sommes certaines que de nombreuses erreurs ont dû, cette année encore, se glisser dans l'Annuaire. Nous remercions par avance toutes celles qui vou-

dront bien nous aider à les corriger et à compléter les adresses qui nous manquent.

Nous prions instamment nos compagnes récemment mariées de nous envoyer, au plus tôt, leur nouvelle adresse.



2. Société de Bienfaisance

La réunion de Janvier

Mlle Scott ayant rappelé les statuts de la Société de Bienfaisance, il est procédé à la préparation des élections du Comité qui auront lieu à l'Assemblée générale, au mois de février.

Puis il est décidé qu'un registre sera tenu où seront inscrits les statuts de la Société, les noms de ses membres et un rapide compte rendu de chaque réunion.

Sur la demande de Mlle Bergman, la Société vote le maintien de la contribution de 300 fr. versée à l'Association des Anciennes élèves comme participation aux frais du *Bulletin* qui nous rend de si grands services.

Enfin, Mlle Scott nous donne des nouvelles de nos familles. Elle nous signale le cas de personnes âgées vivant seules, sans autres ressources que les 50 fr. mensuels et les quelques provisions de charbon qui leur sont alloués par le Bureau de Bienfaisance. Nous sommes heureuses d'avoir pu les aider, grâce à la souplesse de nos statuts qui ne précisent pas l'emploi à donner à nos fonds.

Mlle Scott enfin donne lecture des passages d'une lettre où Mlle Pommier nous dit le souvenir touchant qu'elle garde de l'Arbre de Noël de nos petits, une lettre qui nous a vivement émues. Disons aussi que, cette année encore, Mlle Pommier et Mme Thirion ont voulu contribuer à la joie de nos enfants en nous envoyant leur offrande.

A la clôture de la séance, Mlle Romand remet à Mlle Scott un don de 300 francs de la part d'une amie que nous remercions bien vivement.

L'Assemblée générale de la Société a eu lieu le 8 février.

Il a d'abord été décidé de porter à 24 le nombre des membres du Comité. Puis on a procédé aux élections.

Il y avait à remplacer les 6 membres sortants (Mme Stein, Mlles Hécart, Schlessler, Scott, Zilliox et Bergman), une démissionnaire, Mlle Edith Garcia, qui ne peut continuer ses fonctions, et trois vacances, plus 4 nouveaux membres à nommer, en tout, 14 places à pourvoir.

Ont été élus : tous les membres sortants, plus Mme Pierre Lévy, Mlles M. Brossolette, S. Brossolette, Burgaz, Feist, Karcher, Picard et Valério.

Mlle H. Weil, élue Présidente de l'Association des Anciennes élèves le mois dernier ne peut continuer ses fonctions de secrétaire de la Société de Bienfaisance. Le nouveau Bureau est alors composé de la façon suivante :

Mlles Maury, Présidente.
Romand, Vice-présidente.
M. Brossolette, secrétaire.
Mme Stein, trésorière.

On procède ensuite à la désignation des déléguées de classe à la Société de Bienfaisance. Ce sont :

Pour la 6^e : Mlle Jacqueline Moniot.
Mlles C. Audry, E. Barbier, O. Mathias, A. Plantiraud, et G. Zung.

Pour la 5^e A : Mlle Marguerite-Marie Chalufour.
Mlles S. Chalufour, H. Dol et N. Handelman.

Pour la 5^e B : Mlle Thérèse Raynal.
Mlles P. Duret et R.-M. Gorodiche.

Pour la 4^e A : Mlle Françoise George.
Mlle D. Boegner.

Pour la 4^e B : Mlle Marguerite Milon.
Mlles S. Boudin, M. Dornier, S. Lanquetin,
M. Mahler, G. Mariani et G. Virès.

Notre trésorière nous présente ensuite le bilan financier de l'année 1921 :

RECETTES.

Solde ancien	34.644 09
Dons à la Société	2.818 »
Contribution des familles	1.694 50
Dons pour Noël	110 »
Reliquat, vente 1921	57 50
Vente 1922	25.596 15
Intérêts divers	1.346 40
	<hr/>
Total	66.266 64

DÉPENSES

Nourriture	1.565 85
Vêtements	2.698 50
Secours en argent	3.121 75
Pensions	660 »
Secours de loyer	530 »
Voyages et colonies	9.960 90
Cercle amical	281 35
Noël	239 65
Participation au <i>Bulletin</i>	300 »
Cotisations aux œuvres	160 »
Divers	231 »
Frais de banque et impôt	72 33
	<hr/>
Total	19.822 23
Total des recettes	66.266 64
Total des dépenses	19.822 23
	<hr/>

Solde à nouveau	46.444 41
-----------------------	-----------

DÉTAIL DU SOLDE

En caisse	392 70
En banque disponible	31.301 71
En rente 5 o/o	2.450 »
En rente 6 o/o	300 »
Bons de la Défense	12.000 »
	<hr/>
Total	46.444 41

Sur ces 46.444 fr. 41, il est pris 25.000 fr. de bons à échéances échelonnées.

Il est décidé que les Revues intéressant la Société seront déposées dans une des armoires de l'Association des Anciennes élèves où il sera facile de les consulter.

Puis nous nous occupons de quelques-unes de nos familles. Mlle Scott demande du linge d'enfant pour la famille B. où il y a sept filles dont l'aînée, une ancienne du Cercle amical, seule, est mariée. Il y en a cinq de moins de 14 ans.

La famille C. que nous avons aidée à payer son terme à la dernière échéance, a eu, cette fois-ci, son loyer payé par l'Abri.

Nous constatons une fois de plus qu'il y aurait avantage pour la Société à se mettre en rapport avec le Fichier Central d'Assistance et d'Aide sociale, 14, rue de Richelieu, 1^{er}, qui centralise les renseignements sur les familles assistées.

En terminant, Mlle Scott nous parle d'une initiative intéressante : la création d'un *Abri d'Adoption*, dont la fondatrice, Mme Tasset-Nissole, professeur au Lycée de St-Cloud, cherche actuellement à installer un abri où les nourrissons seraient provisoirement installés en attendant d'être placés (1).



Au début de la réunion de mars, Mlle Scott revient sur cette intéressante question de l'*Adoption* et rappelle avec quel empressement Mme Tasset-Nissole et son œuvre se sont occupées du placement d'une de nos petites protégées. Elle pense, et nous pensons avec elle qu'il faut aider une œuvre si bienfaisante et si généreuse et qui vient de nous rendre grand service. Une de nos jeunes compagnes, Marguerite Mahler, se charge de placer un carnet de 50 billets de tombola au profit de « l'Adoption ». D'autre part, un don de 100 francs à l'œuvre de Mme Tasset est voté à l'unanimité.

Le cas de Mme S. nous occupe ensuite. Ses deux petits garçons âgés de 9 et 10 ans, dont l'aîné est de caractère difficile, sont placés dans la Creuse où ils doivent travailler pour gagner leur vie. Ce travail nous semble bien prématuré et nous sommes

(1) Des renseignements plus complets sur cette tentative sont donnés au chapitre des œuvres sociales dans ce numéro du *Bulletin*.

d'avis qu'il faut trouver un autre abri pour ces enfants. Nous nous sommes déjà occupées, d'ailleurs, de cette question à une réunion précédente.

Actuellement une œuvre religieuse d'Arras s'offre à les prendre, pension mensuelle de 50 fr. pour chacun. Cette pension d'ailleurs ne sera demandée pour l'aîné que pendant deux ans, car il entrera ensuite en apprentissage. Il s'agit donc d'assurer ces pensions et de trouver, pour l'instant, l'argent du voyage de retour de la Creuse à Paris et celui du voyage jusqu'à Arras. Et les trousseaux sont aussi bien insuffisants ! Or Mme S. ne dispose actuellement que d'une centaine de francs et, pour l'avenir, ne peut se charger que d'une des pensions. Nous décidons alors de donner sur-le-champ 225 francs pour les frais de voyage et l'achat de vêtements et de nous charger de la pension de l'aîné des enfants.

Mlle Scott nous dit sa satisfaction d'avoir vu le jeune L. robuste et plein de bonne volonté. Il fait son service comme marin et compte, à sa libération, rester dans la marine marchande.

Nous sommes heureuses d'apprendre que les services d'Alexandre T. dans l'agriculture sont si appréciés que les cultivateurs de Q. se les disputent. Grâce à Mme Camoin qui veille toujours sur lui, les gages d'Alexandre, restés trop faibles, ont été augmentés : il aura désormais 1.000 francs par an, avec des bénéfices divers, deux paires de chaussures, des chaussettes : le voilà bien équipé pour affronter la vie !

Mlle Scott nous lit une lettre touchante du frère d'une de nos jeunes filles du Cercle, Edmond M. qui n'avait pas écrit depuis longtemps. « J'avoue bien franchement, dit-il, qu'il est bien ingrat de ma part de ne vous avoir jamais écrit car je n'oublie pas ce que je vous dois. N'est-ce pas vous qui avez fait de moi ce que je suis aujourd'hui, vous qui m'avez donné un métier, fait ma jeunesse à un moment où il me fallait à tout prix une situation (printemps 1915). » Il est actuellement mitrailleur et quoiqu'il regrette « sa charrue », il porte « crânement ses galons de caporal ».

Dans une précédente réunion il avait été question de la famille T., aidée autrefois par le Lycée.

L'aînée des filles, Jeanne, veuve de guerre, restée avec deux

fillettes s'est remariée il y a quatre ans. Son mari d'une instruction supérieure à la sienne a adopté ses enfants et désire pousser la plus jeune vers l'enseignement secondaire. C'est avec grand plaisir que nous avons donné à cette jeune femme les renseignements et les conseils qu'elle désirait à ce sujet.

De nouveau elle nous écrit pour nous annoncer qu'elle est installée avec les siens à Lens où son mari vient d'être nommé directeur d'usine, et que cette belle situation leur permet, entre autres avantages, de reprendre avec eux leurs deux fillettes. La Directrice de l'École Primaire Supérieure de Lens s'occupe de l'aînée et la dirige vers les Bourses.

Enfin, Mlle Scott nous donne des nouvelles de Mme P., une femme âgée et depuis longtemps souffrante que de longues instances ont fini par décider à entrer à l'hôpital Laënnec d'où elle vient de sortir guérie. D'autre part, nous avons trouvé en Charlotte D. — une de nos anciennes du Cercle — une collaboratrice qui, remise en rapport avec Mme P. qu'elle avait connue autrefois, va désormais s'occuper un peu d'elle.

Nous nous réjouissons de toutes ces bonnes nouvelles qui nous arrivent de plusieurs côtés et qui nous prouvent que nos efforts ont eu d'heureux résultats.

Cercle Amical

Le dimanche 11 février a été presque trop court pour les attractions variées, dont la moins séduisante ne fut pas de jouer au plein soleil dans la cour ! Il fallait mettre au point les chœurs, choisir les actrices pour la comédie qu'on jouera en mai et puis écouter Germaine de Kasimir dans un air tchèque, dans la *Tosca*, et Georgette Kauffmann dans le deuxième nocturne de Chopin.

Et enfin, et surtout, il y avait la causerie attendue de Mme Ficquet, sur Pasteur. Les « mathématiciennes » l'ont aidée à préparer les projections, et cela réveilla pour nous de lointains souvenirs de nous retrouver dans notre vieille classe de chimie avec nos invitées, que le changement de décor et les bancs de l'amphithéâtre ont fort amusées. Ce ne fut pas seulement amusant, ce fut prenant, quand Mme Ficquet eut commencé de

raconter la vie à la fois immense et candide du savant et du brave homme. Même les petites qui ont encore les cheveux dans le dos suivaient sans en perdre un mot, le récit de cette enfance modeste et familiale, de cette jeunesse laborieuse, de cette vie désintéressée. Les projections de microbes, de moutons qu'on vaccine, de l'Institut Pasteur, illustraient la partie scientifique, rendue accessible par des exemples d'expériences simples. Sur le bel appel aux jeunes prononcé par Pasteur s'est clos ce beau dimanche.



En mars, réunion animée comme de coutume, où l'on a commencé par s'occuper du trousseau de la Bibliothèque puis des chœurs.

Deux groupes se sont ensuite formés : les unes attirées par le beau soleil jouèrent gaiement à l'épervier dans la cour, tandis que les autres plus paisibles et plus sérieuses parlaient entre elles ou avec nous.

Après le goûter, Mme Ficquet a fait une petite Causerie de circonstance sur Renan, causerie que notre jeune auditoire a écouté avec plaisir et intérêt.

Comme nous avions une « tapeuse » de bonne volonté dans la personne d'Hélène Dol qui a bien voulu se mettre au piano pour jouer quelques danses, nous avons terminé cette bonne journée en dansant avec entrain jusqu'au moment de se séparer.

3. Informations et Œuvres Sociales

ENTRAÏDE DES FEMMES FRANÇAISES

99, RUE DE PRONY, 99, PARIS

(Reconnue d'utilité publique)

Section d'Adoption Familiale pour Enfants orphelins et abandonnés

L'Abri de l'Adoption

L'Adoption Familiale Française centralise les demandes d'adoption faites par les familles. Elle recherche aussi parmi les abandonnés, orphelins ou enfants trouvés, ceux qui peuvent entrer dans une famille nouvelle.

L'Adoption Familiale Française possède à Paris un bureau central, 99, rue de Prony, où sont reçues et examinées toutes les demandes. Elle offre son service médical pour tous les renseignements que peuvent désirer les familles.

Le secret le plus absolu est gardé par les membres de l'Association.)

Les règlements établis n'ont en vue que l'intérêt de l'enfance et le moyen de lui faciliter sa réintégration dans le milieu familial.

L'Adoption Familiale Française ne s'occupe de remettre aux familles que des enfants en bas âge (6 ans maximum).

Aucune pension n'est versée pour eux, l'adoption devant être faite par amour et dans un esprit d'absolu désintéressement.

Les familles désirant adopter doivent joindre à leur demande (qui contiendra le plus de détails possibles) deux références écrites de personnes occupant des situations libérales ou publiques (membres du clergé, de l'enseignement, maires, commissaires de police, etc...) attestant l'honorabilité de la famille et son désintéressement dans la question de l'adoption.

Les enfants ne sont confiés qu'à des familles françaises.

L'adoption familiale n'est ni confessionnelle ni politique, mais

elle tient le plus grand compte des desiderata des personnes présentant des enfants pour l'adoption.

Mme Tasset-Nissole, professeur au Lycée de St-Cloud et membre de l'Entr'aide des femmes françaises, a fait appel, par l'intermédiaire de Mlle Scott au Lycée Molière, pour cette œuvre dont elle a pris l'initiative et qui mérite toute notre sympathie.

Il s'agit, en effet, d'enfants abandonnés auxquels Mme Tasset s'efforce de trouver une famille adoptive. A ces petits il faudrait, entre le moment où ils sont amenés à l'œuvre et celui où un nouveau foyer leur est trouvé, un abri provisoire.

« Il nous faudrait, écrit Mme Tasset, à Paris ou ailleurs, une femme sûre, disposant de 2 pièces et pouvant se charger de 3 berceaux. Elle recevrait un fixe de 550 francs par mois. Elle devrait se faire aider pour le lavage. Elle devrait accepter la surveillance de notre infirmière-visiteuse (spécialisée pour la puériculture), Mlle Mayer. J'aimerais aussi trouver quelqu'un qui se chargerait de la direction bénévole de cet abri. » (Surveillance des layettes, du linge, de la toilette des enfants le jour où ils vont être adoptés...).

Pour l'aider dans son œuvre, Mme Tasset organise une tombola. Les gros lots pourraient être fournis par des grandes maisons de couture. Mais pour les petits lots, l'aide du lycée serait précieuse et accueillie avec reconnaissance. Que toutes celles qui comprennent l'intérêt de l'initiative de Mme Tasset, s'efforcent de travailler un peu pour les « enfants de l'Adoption » (Adresser les dons à Mme Renée Girault, 9, place des Ternes).



Mme Tasset-Nissole reçoit au siège social de l'Entr'aide, 99, rue de Prony, tous les jeudis de 3 à 6 h. On peut également lui écrire, 1, rue des Gaillons, St-Cloud (S.-et-O.).



Après toute adoption adresser les dons pour l'œuvre à Mme la Trésorière de l'Entr'aide avec mention : « l'Adoption ».

Paris-Université-Club (P.U.C.)

ASSOCIATION SPORTIVE DES ÉTUDIANTS & DES SCOLAIRES

Section sportive de l'Association générale des Etudiants de Paris

(Reconnue d'utilité publique en 1891)

Siège social : Maison des Etudiants, 15, rue de la Bûcherie

Mlle Desternes, présidente de la Section féminine du P.U.C. nous demande de réserver une place dans notre *Bulletin* à la cause du sport universitaire féminin. Nous le faisons avec le plus grand plaisir, étant certaine en même temps de répondre au désir qui nous a été exprimé à diverses reprises par quelques-unes de nos sociétaires.



Le « Paris-Université-Club » se compose exclusivement d'Étudiants et de Scolaires. C'est le Club universitaire par excellence et toutes les jeunes filles qui font partie de sa section féminine y retrouveront la camaraderie franche et cordiale du Lycée.

On pratique à la section féminine du P.U.C. le Hockey, le basket-ball, le tennis, la natation, l'aviron, les danses rythmiques, sous la direction de moniteurs compétents et avisés.

La ville de Paris désirant favoriser le sport à l'école et à l'Université, a fait don au P.U.C. d'un immense terrain, situé sur la lisière du Bois de Vincennes, entre la Porte de Picpus et la Porte de Charenton, admirablement desservi par plusieurs lignes de tramways et d'autobus, le métropolitain et le chemin de fer de ceinture. C'est là que s'élèvera dans un avenir très prochain, le Stade Universitaire construit selon les plans les plus modernes. Dès le printemps de 1923, les membres du P.U.C. jouiront de ce magnifique Stade, Parc des Sports où se trouveront des courts de tennis, des pelouses pour le hockey et le basket-ball, une piscine telle qu'il n'en existe pas encore à Paris, des vestiaires confortables, une installation de douches, etc... Cet hiver, l'entraînement aura lieu au Stade Léopol-Bellan, avenue Derigny, à Bry-sur-Marne, admirablement, installé.

Que les Etudiantes et les Scolaires n'hésitent pas à faire

partie du P. U. C. Loin de nuire à leur travail, la pratique intelligente et raisonnable des sports équilibrera harmonieusement leur activité.

Le Comité de la section féminine du P.U.C. se tient à la disposition de toutes les anciennes élèves des Lycées pour leur fournir tous les renseignements qu'elles peuvent désirer. On est prié de s'adresser par correspondance à Mlle Desternes, Présidente de la section féminine, 18, rue Decorse, à St-Maurice ; ou bien au siège social du P.U.C., 15, rue de la Bûcherie, le mercredi de 16 à 18 heures où l'on est sûr de rencontrer l'une des dirigeantes de la section.

Conditions d'admission au P. U. C.

- 1° Etre Etudiante, Scolaire ou ancienne scolaire.
- 2° Payer une cotisation annuelle de 15 francs pour les Scolaires et de 30 fr. pour les Etudiantes.
- 3° S'engager à respecter les règlements du club ; faire preuve de discipline, d'exactitude, avoir en toute circonstance une tenue irréprochable.

Section féminine du P. U. C.

Hockey : Samedi, de 2 heures 1/2 à 4 heures, Bry-sur-Marne.
Pour la saison : 5 fr.

Athlétisme

Basket-ball : Samedi, de 2 h. 1/2 à 4 heures, Bry-sur-Marne.
Pour la saison : 20 fr.

Natation : Jeudi, de 5 à 6 heures, Château-Landon. Pour la saison : 12 fr.

Danse rythmique : Mercredi, de 5 à 7 heures, 15, rue de la Bûcherie. Par mois : 10 fr.

Tennis : A partir d'avril, courts de la Porte-Dorée. Pour la saison : 125 fr.

Pour le tennis on est prié de se faire inscrire dès maintenant le nombre des places pour les jeudis, samedis et dimanches étant limité.

Contrôle médical : Chaque adhérente est examinée à son entrée au club par Mlle S. Guéry, docteur et membre de la Com-

mission médicale du P.U.C. spécialement chargée du contrôle médical de la section féminine, qui établit une fiche physiologique. Chaque jeune fille est surveillée régulièrement dans son développement, le docteur indique les exercices recommandables à chacune, ceux qui sont interdits, enfin, en un mot, guide l'éducation physique.

Offre d'emploi

La Maison Michelin, de Clermont-Ferrand, par l'entremise de l'Association des Boursières et Boursiers Franco-Américains, demande des candidates pour divers postes qui seraient libres ou le deviendraient dans l'avenir, à Clermont-Ferrand.

S'adresser à l'Employment, Office de l'Association, 90, Boulevard Raspail (6^e), de 10 h. à midi ; tél. Fleurus, 14-41.

—><—

Le Gérant : A. COUESLANT.

CAHORS IMP. COUESLANT (*Personnel intéressé*). — 27.418